



INFO SOLDE



DÉCEMBRE 2016

«Retrouvez chaque mois toutes les informations relatives à votre solde»

Que faut-il faire en cas de changement de situation familiale ou professionnelle ?

La déclaration individuelle de situation administrative - DISA - (ou équivalent) récapitule les éléments constitutifs de votre dossier RH. Elle est déterminante pour le calcul de vos droits à solde, ainsi que pour établir vos revenus annuels imposables.

Elle vous sera adressée avec le bulletin mensuel de solde du mois de décembre 2016 afin que vous puissiez la mettre à jour en cas de changement de votre situation. Vous devrez inscrire vos corrections directement sur le document.

Attention : vous devez transmettre votre déclaration individuelle à votre gestionnaire RH de proximité dans les meilleurs délais. Ne tardez pas.

Impôt 2016 : comment bien préparer votre déclaration de revenus ?

Le récapitulatif des revenus que vous avez perçus en 2016 sera joint à votre bulletin mensuel de solde du mois de février 2017. Seul cet imprimé fait foi pour votre déclaration de revenus au titre de l'année 2016.

Attention : vous ne devez pas reporter sur votre déclaration de revenu le montant annuel imposable figurant sur le bulletin mensuel du mois de décembre qui ne prend pas en compte tous les éléments de votre rémunération (paiement complémentaire en cours de mois, remboursement par chèque de trop-versé,...), mais bien le montant figurant sur le récapitulatif.

Votre Info Solde change, donnez-nous votre avis :
sga.mission-communication.fct@intradef.gouv.fr

INFOS IMPORTANTES

Le changement d'«annualité fiscale» n'aura pas d'incidence sur votre imposition

À compter des revenus de 2016, c'est le principe de l'annualité fiscale qui vous sera appliqué comme pour tous les contribuables.

Jusqu'ici vous étiez imposé selon le régime fiscal du territoire où vous vous trouviez au moment où vous avez acquis le droit à rémunération. Désormais, comme pour tous les autres contribuables, vous serez imposé selon le régime fiscal du territoire où vous vous trouvez au moment où vous percevez cette rémunération.

Exemple : Vous êtes affecté en France en 2016 puis en Nouvelle Calédonie en 2017. Vous êtes imposé selon le régime «France-métropole» en 2016 , puis selon le régime néo-calédonien en 2017 (principe de territorialité). Si vous percevez en 2017 un rappel au titre d'un «événement» de 2016, ce rappel sera désormais déclaré selon le régime néo-calédonien au titre de 2017.



Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

Espace RH-solde > portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde

DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde

Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite

Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SERVICE DU COMMISSARIAT
DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE